

Cahier des charges

**Consultation simple**

# Accélérer son retour à l’Emploi

# 

**ande**

**Développement de la responsabilité des candidats à l’emploi**

# 



**SOMMAIRE**

[Accélérer son retour à l’Emploi 1](file:///L:\MDE%202023\5%20-%20GESTION%20PARCOURS%20ET%20SOURCING\5.2%20PLIE\ACTIONS\PrestaPLIE\Cravate%20solidaire\CDC%20Accélérer%20son%20retour%20à%20l'emploi.docx#_Toc124431511)

[Article 1 : Présentation de la Maison de l’Initiative et de l’Emploi du Roubaisis 3](#_Toc124431512)

[Article 2 : Forme de la consultation 3](#_Toc124431513)

[Article 3 : Contexte du projet 3](#_Toc124431514)

[Article 4 : Objet de la consultation 4](#_Toc124431515)

[4.1 Action et objectifs 4](#_Toc124431516)

[4.2 Organisation de la prestation 5](#_Toc124431517)

[4.2.1 Sélection des stagiaires 5](#_Toc124431518)

[4.2.2 Objectifs pédagogiques, contenus, méthodes. 5](#_Toc124431519)

[4.2.3 Suivi de l’opération 6](#_Toc124431520)

[4.3 Date et lieu de réalisation 6](#_Toc124431521)

[4.4 Prix et modalités de contractualisation 6](#_Toc124431522)

[Article 5 Conditions de remise des offres 7](#_Toc124431523)

[Article 6 Délai et Modalité de réponse 7](#_Toc124431524)

[Article 7 Critères de sélection des offres 8](#_Toc124431525)

[Article 8 Modalité de règlement 8](#_Toc124431526)

[Article 9 Obligation de publicité et d’information 9](#_Toc124431527)

[Article 10 Règlement des litiges 9](#_Toc124431528)

[Annexe 1 – Fiche technique 10](#_Toc124431529)

# Article 1 : Présentation de la Maison de l’Initiative et de l’Emploi du Roubaisis

La MiE est une structure d’appui au développement du territoire qui exerce ses missions, aux côtés des collectivités locales et territoriales (Communes, MEL, Département, Région) et de l’Etat, dans différents domaines :

* Le développement économique, sur le volet RH,
* L’emploi et de la formation professionnelle
* L’insertion professionnelle,
* La gestion de fonds privés et publics, en particulier le FSE

Selon les cibles et objectifs des actions, le périmètre du territoire s’inscrit dans la Métropole Européenne de Lille, et/ou exclusivement sur la commune de Roubaix.

Elle intervient principalement auprès des TPE et PME pour accompagner les RH (accompagnement RH, GPEC territoriale, recrutements difficiles) et anticiper les mutations économiques, auprès des salariés et demandeurs d’emploi pour les informer sur la formation et l’orientation professionnelle, et auprès des habitants en rupture avec le marché du travail quand ils résident dans les communes précitées en organisant leur parcours professionnel.

Elle organise différentes modalités d’intermédiation entre les entreprises de la métropole et les habitants, et veille / essaime des innovations. Ainsi, elle s’appuie sur des dispositifs privés ou publics existants ou nouveaux, et crée régulièrement de nouveaux programmes d’actions, en s’assurant du partenariat des acteurs locaux et métropolitains.

Au titre de la gestion administrative, la MiE gère des dispositifs emploi/formation en ayant recours aux financements publics issus de l’Europe (FSE/FEDER), fonds de l’Etat, de la Région Hauts de France, du Département du Nord, de la Métropole européenne de Lille et des communes adhérentes (Roubaix, Lys-lez-Lannoy, Leers), pour un budget total de 2 M€.

La MiE est composée d’une équipe de 25 collaborateurs qui exercent au sein d’un réseau très dense de partenaires, d’entreprises, d’élus et services de collectivités. Nos territoires fourmillent d’acteurs et de projets.

La Maison de l’Initiative et de l’Emploi du Roubaisis est une Association loi 1901, enregistrée sous le numéro SIRET : 18592168100028.

# Article 2 : Forme de la consultation

La forme de la consultation est simple.

# Article 3 : Contexte du projet

La MiE a une mission territoriale de développement de l’emploi. Le dispositif intégré du PLIE notamment propose des solutions sur-mesure sous forme de parcours individualisé et renforcé, mises en œuvre par des référents. Ce dispositif a pour mission de coacher des publics éloignés de l’emploi c’est-à-dire qui cumulent des difficultés faisant obstacles à leur recrutement. Son objectif est d’amener ces participants à l’emploi pérenne avec un maintien à l’emploi de 6 mois.

L’équipe d’animation du PLIE effectue des montages spécifiques d’actions favorisant l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.

Conformément au programme FSE+, ces achats sur-mesure sont engagés pour mettre en œuvre des actions visant donc à permettre l’accompagnement renforcé vers l’emploi des personnes en recherche d’emploi ainsi que l’articulation de l’accompagnement professionnel et social, pouvant comprendre :

• Repérage, orientation et accompagnement individualisé et adapté vers l’emploi (hors formation) : premier accueil, diagnostic social et professionnel, caractérisation des besoins, définition du projet professionnel, actions de remobilisation, de valorisation des compétences, mise à l’emploi pendant le parcours, suivi durant le parcours notamment grâce à des « référents de parcours », appui intensif, actions de préparation opérationnelle à l’emploi, etc. ;

• levée des freins : soutien et accompagnement dans les domaines de la mobilité, l’accueil/garde collective des jeunes enfants notamment aux horaires atypiques, l’accès aux droits, l’accès aux soins y compris psychologiques, et la prise en charge des addictions, accès au logement et maintien dans le logement, aide matérielle ou financière nécessaire à l’accès à l’emploi ; accompagnement dans l’aptitude à mener des démarches en ligne (insertion numérique) ; dans le cadre d’un accompagnement ce soutien peut prendre la forme d’une prise en charge de frais et d’aides financières ponctuelles (hors allocations et hors loyer).

Dans ce cadre, la MiE lance une consultation afin de réaliser une action permettant d’accélérer le retour à l’emploi de nos participants du PLIE, en les aidants à trouver une tenue professionnelle, et en les préparant à leurs futurs entretiens de recrutement.

# Article 4 : Objet de la consultation

## Action et objectifs

Les participants ont besoin d’être aidés, dynamisés et valorisés afin de faciliter leur retour à l’emploi et leur maintien en poste.

Ils doivent (re)prendre conscience de l’importance de l’image en particulier dans la vie professionnelle : l’image étant un moyen incontournable de communication et de socialisation.

Cette action s’adresse aux participants du PLIE de Roubaix pour accélérer leur retour à l’emploi. Toutefois, ces participants font face à certaines difficultés :

* Démotivation à force de démarches qui n’aboutissent pas
* Dévalorisation de soi ou de ses compétences impactant la progression dans le parcours
* Pas de conscience des acquis et qualités freinant ainsi leur accès à l’emploi
* D’image négligée ou déstabilisante

L’objectif est de :

-  Dynamiser le parcours des candidats

- Développer le potentiel des personnes en recherche d’emploi en travaillant sur l’estime de soi et en valorisant leur image professionnelle globale

L’action visera à :

* + Se mettre en valeur par une tenue vestimentaire professionnelle adaptée au métier visé
  + Recevoir un coaching RH pour se présenter à un recruteur de façon dynamique et positive
  + Réaliser une messagerie professionnelle
  + S’exercer à l’entretien de recrutement avec des RH : améliorer l’expression, le débit, l’élocution, les postures, les gestes, les regards.
  + Réaliser les photographies professionnelles dynamiques
  + Rédiger un support écrit sur les conseils RH

A l’issue de l’action, nous attendons que les participants :

* Améliorer leur communication
* Se mettent en valeur par une tenue vestimentaire appropriée
* Exploitent les conseils en image et RH face à un recruteur

La dynamique de groupe et des mises en situation concrètes sont des composantes importantes de la pédagogie que nous recherchons pour la mise en œuvre de cette action.

Les positionnements seront individuels et se raccrocheront à des groupes existants.

## 4.2 Organisation de la prestation

### 4.2.1 Sélection des stagiaires

La MIE identifiera les participants potentiels.

### 4.2.2 Objectifs pédagogiques, contenus, méthodes.

Le prestataire est libre de proposer sa propre pédagogie à la condition que celle-ci ait fait ses preuves auprès d’une population éloignée du marché du travail.

Les thèmes travaillés devront être axés sur l’emploi. L’objectif étant de rendre les personnes « actrices » dans leur démarche emploi et leur faire prendre conscience de leur potentiel. La prestation pourra alterner des temps collectifs et/ou individuels.

Il est souhaité que le prestataire remette des synthèses de conseils prodigués aux participants afin de poursuivre ce travail de perfectionnement pendant leur démarche emploi.

Il appartient aux organismes consultés de proposer une prestation, en termes de :

* Contenus : les contenus présentés ci-dessus sont larges et non-exhaustifs.
* Méthodes.
* Durée

La MiE a la volonté de travailler avec un partenaire proposant :

* Une pédagogie pratico-pratique adapté à un public en insertion : mises en pratique, ateliers d’échanges, jeux de rôle
* Une expertise professionnelle en conseil en image, en recrutement et en photographie

Il est proposé que les thèmes travaillés portent sur : la confiance en soi, le coaching RH et la communication.

Il appartiendra au prestataire consulté de nous renvoyer au maximum 1 semaine après l’action les photographies des participants, les conseils RH formalisés pour valoriser le potentiel de chaque participant.

Dans sa communication extérieure sur l’action, le prestataire s’engage à mentionner la MiE sur tous ses supports, avec logo MiE et Fonds Social Européen.

### 4.2.3 Suivi de l’opération

Le prestataire devra collaborer efficacement avec le PLIE en transmettant toute information nécessaire et utile à la réussite du participant.

## 4.3 Date et lieu de réalisation

Les sessions devront avoir lieu à proximité de Roubaix (+/- 30 kms) et accessible par transports en commun. L’action devra se dérouler au sein des locaux du prestataire.

Les référents positionneront au flux sur les sessions programmées par le prestataire.

## 4.4 Prix et modalités de contractualisation

Les prix devront être indiqués en euros hors taxes et toutes taxes comprises.

La prestation donnera lieu à une convention entre la MIE et le titulaire. Cette convention précisera les modalités de mise en œuvre et de réalisation de l’action qui bénéficie d’un financement du Fonds Social Européen

# Article 5 Conditions de remise des offres

* L’offre devra comporter (tout dossier déposé incomplet ou hors délai sera écarté et ne sera pas instruit) :
* Une fiche technique synthétisant la réponse, jointe au présent cahier des charges (cf. annexe 1) ;
* Les CV des intervenants ;
* Une proposition tarifaire sous forme de devis, exprimée en coût horaire individuel HT et TTC.
* Le titulaire devra justifier qu’il est couvert par un contrat d’assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil ainsi qu’au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l’exécution du marché et le joindre à la Demande.
* Le protocole sanitaire
* La MIE se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

# Article 6 Délai et Modalité de réponse

Les propositions et devis détaillés devront nous parvenir au plus tard le **6 février 2023 à 17h**

Les dossiers de candidature sont à adresser :

|  |  |
| --- | --- |
| **Par courrier électronique** | **ET par courrier** |
| [prestaplie@mie-roubaix.fr](mailto:prestaplie@mie-roubaix.fr)  [alison@mie-roubaix.fr](mailto:alison@mie-roubaix.fr) | **MIE du Roubaisis**  78 B boulevard du Général Leclerc  59100 ROUBAIX |

Pour toutes questions ou informations sur le projet, vous pouvez adresser vos demandes à l’adresse mail ci-dessus.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

# Article 7 Critères de sélection des offres

**Le prestataire sera choisi en fonction des critères suivants :**

|  |  |
| --- | --- |
| Proposition | 15 |
| Compréhension du cahier des charges | |
| Phasage détaillé et quantifié | |
| Supports pédagogiques / méthodes utilisées | |
| Organisation matériel (moyens humains / matériels) | |
|  | |
| Expérience | 15 |
| Dans le conseil RH | |
| En collaboration avec un public en insertion  Qualification des intervenants | |
|  | |
| Organisation | 5 |
| Localisation du lieu de l'action | |
|  | Capacité d'accueil |
|  | Accessibilité transport |
| Calendrier de formation | |
|  | |
| Coût total de l'action | 15 |
| Coût horaire individuel |  |
|  |  |
| Total des points | 50 |

# Article 8 Modalité de règlement

Le règlement de l’action sera calculé au prorata des heures réalisées par stagiaire, en centre, sur la base des émargements transmis et signés par le prestataire et ce dans la limite du montant conventionné. Le paiement du marché est soumis à une clause de réfaction en cas de sous-réalisation de la prestation attendue.

Il s’effectuera à 30 jours, sous réserve de la production et de l’acceptation des justificatifs suivants :

* Feuilles d’émargements des participants et des intervenants (indiquant l’amplitude horaire, le matin et l’après-midi) avec les logos européens. Les heures déclarées ne pourront être présentées sous un fractionnement inférieur à 15 minutes ;
* Facture originale adressée à la MIE. Elle devra être conforme à la période conventionnée et devra mentionner : NOM et PRENOM des participants, le nombre d’heures effectué ;
* Les supports de l’action : photographies, conseils RH, les fiches d’évaluation et de satisfaction de chaque participant.

# Article 9 Obligation de publicité et d’information

Des financements du Fonds Social Européen (FSE) seront mobilisés sur cette action.

Le prestataire devra faire savoir aux participants que cette action bénéficie du soutien du Fonds Social Européen.

Tous les documents remis aux participants, en particulier les feuilles d’émargement, devront comporter le logotype européen : le drapeau européen avec la mention « Cofinancé par l’Union Européenne ».

Une image contenant texte, signe

Description générée automatiquement

# Article 10 Règlement des litiges

Tout litige résultant de l’exécution de la présente convention est du ressort du tribunal territorialement compétent.

# Annexe 1 – Fiche technique

|  |  |
| --- | --- |
| Critères de sélection Réponses du prestataire | |
|  |  |
| Proposition | |
| Compréhension du cahier des charges |  |
| Phasage détaillé et quantifié |
| Supports pédagogiques / méthodes utilisés |
| Organisation matériel (moyens humains / matériels) |
|  |  |
| Expérience | |
| en collaboration avec un public en insertion |  |
| Dans le conseil RH |
| qualification des intervenants |
|  |  |
| Organisation | |
| Localisation du lieu de l'action |  |
| Capacité d'accueil |
| Accessibilité transport |
| Calendrier de formation |
|  |  |
| Coût de l'action | |
| Coût horaire individuel |  |